



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL PUBLIC
Domaine du CERTIA 369, Rue Jules Guesde BP20039
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tel : 03.59.73.01.00 Fax : 03.20.67.10.01
E-mail : ldp59-sa@lenord.fr

FICHE DE COMMEMORATIF PIGEONS

<u>VETERINAIRE :</u>	<u>CLIENT A FACTURER :</u>	N° DOSSIER LDP59 :
Nom :	Nom : Prénom :	
Adresse :	Adresse :	
Commune :	Commune :	
CP :	CP :	
Tél. :	Tél. :	

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Date du prélèvement	
Heure du prélèvement	
Identification du préleveur	
Nom de l'élevage	
Identification bâtiment	
Age des animaux prélevés	
Traitement antibiotique en cours	☐ OUI ☐ NON
Contrôle après désinfection (NB : nécessite un matériel de prélèvement spécifique)	☐ OUI ☐ NON

MATERIEL D'ANALYSES

NATURE	NOMBRE
☐ CHIFFONNETTE(S)	
☐ PAIRE(S) DE STERIBOTTES	
☐ FIENTES	
☐ PIGEON(S) VIVANT(S)	
☐ CADAVRE(S)	
☐ SANGS / SERUMS	
AUTRES :	

DEMANDE D'ANALYSES	☐ RECHERCHE SALMONELLES ☐ PARASITOLOGIE ☐ BACTERIOLOGIE GENERALE ☐ AUTOPSIE ☐ AUTRES :
-------------------------------	---

 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL PUBLIC Domaine du CERTIA 369, Rue Jules Guesde - BP20039 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex Tel : 03.59.73.01.00 Fax : 03.20.67.10.01 E-mail : ldp59-sa@lenord.fr		COMMEMORATIF VOLAILLES		CLIENT A FACTURER :		VETERINAIRE		N° DOSSIER LDP59					
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS				PRELEVEMENTS SOUMIS A ANALYSES									
DATE DE PRELEVEMENT		/..../.....		NATURE		Nomb re		NATURE		Nombre			
HEURE DE PRELEVEMENT		h.....		☐ Sangs / Sérums				☐ Chiffonnettes					
IDENTITÉ DU PRÉLEVEUR				☐ Poussins				☐ 5 Fonds de boîtes					
NOM DE L'ELEVAGE				☐ Volailles vivantes				☐ 1 Paire de Stéribottes					
CODE INUAV A REPORTER				☐ Cadavres				☐ 2 Paires de Stéribottes					
MODE D'ÉLEVAGE				☐ Organes profonds				☐ 5 Fonds d'éclosoirs					
NUMERO DU BATIMENT OU ENCLOS				☐ Œufs non bêchés				☐ Garnitures de paniers d'éclosoirs					
NUMERO OU NOMDE LOT				☐ Œufs bêchés									
DATE DE MISE EN PLACE DES ANIMAUX		/..../.....		☐ Fientes				Autres :					
AGE DES ANIMAUX PRÉLEVÉS				☐ Poussières									
NOMBRE ANIMAUX DU TROUPEAU				☐ Coquilles d'œufs									
NUMERO D'ECLOSOIR				☐ Eaux d'abreuvoirs									
TRAITEMENT ANTIBIOTIQUES EN COURS		☐ OUI ☐ NON											
DDPP DESTINATRICE DES RESULTATS													
FAX pour résultats urgents													
SECTEUR DE PRODUCTION		☐ Poussins d'1 j. futurs reproducteurs Ponte ❷		☐ Reproducteurs Ponte ❷				☐ Futures pondeuses (FP) ❶					
		☐ Poussins d'1 j. futurs reproducteurs Chair ❷		☐ Reproducteurs Chair ❷				☐ Futures pondeuses avant transfert ou entrée en ponte❸					
		☐ Futurs reproducteurs Ponte ❷		☐ Reproducteurs Ponte en fin de cycle de production ❸				☐ Pondeuses œufs de consommation en ponte ❶					
		☐ Futurs reproducteurs Chair ❷		☐ Reproducteurs Chair en fin de cycle de production ❸				☐ Pondeuses œufs de consommation avant abattage ❸					
		☐ Futurs reproducteurs Ponte 2 semaines avant entrée en ponte ou transfert ❸		☐ Poussins futures pondeuses ❶				☐ Poulets de chair ❸					
		☐ Futurs reproducteurs Chair Ponte 2 semaines avant entrée en ponte ou transfert ❸		Souches :				☐ Dindes					
ETAGE DE PRODUCTION		☐ CHAIR ☐ PONTE ☐ REPRODUCTION PONTE ☐ REPRODUCTION CHAIR ☐ SELECTION ☐ MULTIPLICATION											
CADRE DE LA DEMANDE		BACTERIOLOGIE SALMONELLES				SEROLOGIE				PCR			
☐ AUTOCONTROLE ☐ CONTROLE REGLEMENTAIRE ☐ RECONTROLE SUITE A RESULTAT POSITIF		☐ <i>Salmonella gallinarum pullorum</i> ☐ <i>Salmonella enteritidis + typhimurium + kentucky</i> ❶ ☐ <i>Salmonella enteritidis + typhimurium + hadar + infantis + virchow+ kentucky</i> ❷ ☐ Tous sérovars ❸ <i>sauf SGP</i> ☐ Tous sérovars ❸ <i>inclus SGP</i>				☐ <i>Mycoplasma gallisepticum (MG)</i> ☐ <i>Mycoplasma synoviae (MS)</i> ☐ Pullorose (Pull) ☐ GUMBORO ☐ REOVIROSE ☐ Autres :				☐ <i>Mycoplasma gallisepticum- Mycoplasma synoviae</i> ☐ Analyse individuelle ☐ Analyse par mélange (3 maxi) <i>Nombre d'écouvillons trachéaux(Ne faire qu'un seul écouvillon par animal)</i> <i>Nombre d'écouvillons cloacaux(Ne faire qu'un seul écouvillon par animal)</i> ☐ Autre demande			
☐ CONTROLE DESINFECTION		☐ SUITE A INFECTION ❸ ☐ DE ROUTINE											
☐ AUTRES DEMANDES		☐ AUTOPSIE.....				☐ PARASITOLOGIE.....				☐ AUTRES.....			

* Les prélèvements doivent parvenir au laboratoire dans les 48 heures ouvrées. Les modalités de prélèvements (matériels, délais...) ainsi que les analyses réalisées sous accréditation COFRAC sont précisées dans notre catalogue analytique qui est à votre disposition sur le site internet du laboratoire



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL PUBLIC

Domaine du CERTIA 369, Rue Jules Guesde - BP20039

59651 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tel : 03.59.73.01.00

Fax : 03.20.67.10.01

E-mail : ldp59-sa@lenord.fr

CLIENT A FACTURER :

VETERINAIRE

N° DOSSIER
LDP59

COMMÉMORATIF DINDE ET POULET DE CHAIR

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Date de prélèvement *	/...../.....	Lieu de prélèvement dans l'atelier			
S'agit-il du premier prélèvement réalisé sur ce lot	☐ OUI ☐ NON	Age des animaux prélevés ou Date de mise en place			
Identification du préleveur		Traitement antibiotiques en cours	☐ OUI ☐ NON		
Nom de l'élevage		Élevage dérogatoire	☐ OUI ☐ NON		
N° EDE		N° FAX ou adresse mail pour envoi de résultats urgents			
Mode d'élevage (plein air, bio, sol....)		Destinataires résultats	☐ Vétérinaire	Espèce	☐ Gallus gallus
Code INUAV du bâtiment ou atelier			☐ Eleveur		☐ Dinde
Numéro ou nom du lot			☐ DDPP		☐ autres :
Nbre animaux présents :			☐ Payeur		
Couvoir d'origine :			☐		

MATÉRIEL D'ANALYSES

(indiquer le lieu de prélèvement sur chaque support)

NATURE	Nbre	NATURE	Nbre	NATURE	Nbre	NATURE	Nbre
☐ Volailles vivantes		☐ 2 Paires de Stéribottes		☐ chiffonnette		☐ Autre Nature :	

DEMANDE D'ANALYSES

BACTÉRIOLOGIE SALMONELLES

☐ Autocontrôle	☐ Tous sérovars Ⓢ sauf SGP		
☐ Contrôle Réglementaire	☐ Autre nature		
☐ Recontrôle suite à résultat positif	☐ BACTÉRIOLOGIE AUTRE		
☐ Contrôle de désinfection	☐ SUITE A INFECTION Ⓢ ☐ DE ROUTINE		
☐ Autres demandes	☐ AUTOPSIE.....	☐ PARASITOLOGIE.....	☐ AUTRES.....

Les modalités de prélèvements (matériels, délais....) ainsi que les analyses réalisées sous accréditation COFRAC sont précisées dans notre catalogue analytique qui est à votre disposition sur simple demande.

* Les prélèvements doivent parvenir au laboratoire dans les 48 heures ouvrées